

# TRAVAUX SUR LE PONT DE LA RD n° 90

Le Département a, à la demande de la Commune, mandaté une entreprise pour qu'elle procède au déplacement des glissières de sécurité permettant ainsi aux piétons de cheminer sur le pont qui enjambe la 4 voies et qui mène vers le Boistuaud.

*Publié le 19 janvier 2021*

Le Département a, à la demande de la Commune, mandaté une entreprise pour qu'elle procède au déplacement des glissières de sécurité permettant ainsi aux piétons de cheminer sur le pont qui enjambe la 4 voies et qui mène vers le Boistuaud.

Cet aménagement est provisoire ; il sera complété au printemps par une expérimentation visant à sécuriser également la circulation des cyclistes.